

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1617-01-2010

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté, à sa séance du 25 mai 2010, le règlement suivant :

- Ø **Règlement 1617-01-2010** décrétant des travaux de réfection d'égout, de pavage et de trottoirs de béton rue Brillon, de Monseigneur-De Laval à Dupré et rue Dupré, de Brillon à Saint-Jean-Baptiste et autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ à cette fin, et ce, afin de prévoir un terme de quinze ans.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 7 juin 2010 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 12 juillet 2010.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 20 juillet 2010.

L'assistante-greffière,

NATHALIE DESCHESNES, avocate.